## Indemnités d'éviction à M. PICARD Maurice suite à l'acquisition de terrains à Mme LORIOD

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* La Ville de Besançon a acquis par voie de préemption à Mme LORIOD Simone, le bien cadastré section NT n° 230, Chemin de la Providence, inclus dans le périmètre du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons.

M. Maurice PICARD était exploitant agricole de cet ensemble foncier. A ce titre, des indemnités d'éviction lui étaient dues dès lors qu'il n'était plus en mesure d'exploiter ces terres.

Conformément au protocole d'accord régional du 7 avril 1997, portant sur les modalités et les conditions d'indemnisation des préjudices subis par les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles, les indemnités d'éviction dues à M. PICARD s'élèvent à 11 154 F.

La dépense sera imputée au chapitre 90.824.2111.00501.30100.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ces indemnités,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2001.